

**COMPTE-RENDU DES AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018**

Présents : MM. VALLON, VARACCA, LATTIER, JULIEN, ORMILLIEN, AUBERT, PRALY, CALLEJA, FOREST, VIOSSAT, PODEVIN, HOHL
Mmes BEGOT, BENOIT, FOUR, BLANC, RACHON, BUCCHIONI, PERROT, BONNET, SIBEUD, MILLOT, ACHIN-CHARBONNEL
Excusés : M. GREGOIRE, BOINOT, Mmes CHAPON (pouvoir à M. LATTIER), BONHOMME (pouvoir à M. FOREST)
Secrétaire de séance : M. Henri VARACCA

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 11 décembre 2017

2/ Fixation des taux des taxes locales

Il revient au Conseil Municipal de fixer les taux des trois taxes communales : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti.

Ces taux sont inchangés à Montélier depuis 1985. Le budget principal 2018 a été équilibré sur la base d'un maintien de ces taux.

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux pour l'année 2018 :

- taxe d'habitation : 6,23
- taxe sur le foncier bâti : 8,99
- taxe sur le foncier non bâti : 24,19

3/ Rythmes scolaires

La commune a mis en œuvre en septembre 2014 la réforme des rythmes scolaires et institué de nouveaux horaires sur 4,5 jours par semaine.

Un décret publié le 28 juin 2017 a autorisé une dérogation au cadre général de 4,5 jours par semaine. 35% des écoles de l'Académie de Grenoble ont choisi de revenir à la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre 2017. Pour la commune de Montélier, les différents acteurs concernés (enseignants, parents délégués, élus de la commission des affaires scolaires...) ont considéré que ce choix devait faire l'objet d'une concertation afin de retenir un emploi du temps qui réponde au mieux aux besoins des enfants et des familles pour la rentrée 2018. Un sondage a donc été mené auprès des familles des enfants scolarisés dans les écoles publiques de Montélier et Fauconnières. L'enquête a permis de recueillir les souhaits concernant 85% de ces enfants. Pour 20% d'entre eux, les parents souhaitent le maintien de la semaine de 4,5 jours tandis que pour 80% d'entre eux, les parents souhaitent le retour à la semaine de 4 jours.

Suite à cette enquête, la commission des affaires scolaires s'est réunie le 18 janvier et a préparé les conseils d'école des 25 et 29 janvier 2018. Les trois conseils d'école ont décidé de solliciter le retour à la semaine de 4 jours avec classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 à compter de septembre 2018. A l'issue de cette phase de concertation, le Conseil Municipal décide donc de saisir les services départementaux de l'éducation nationale pour leur proposer la nouvelle organisation du temps scolaire retenue par ces différents acteurs.

4/ Modification du règlement intérieur des services périscolaires

Le Conseil Municipal a approuvé le 15 mai 2017 le règlement intérieur des services périscolaires pour l'année 2017-2018.

L'étude surveillée sur l'école Mélusine étant saturée les mardis et jeudis de 15h45 à 16h30, il est institué une seconde étude surveillée sur l'école Mélusine pour les CE2-CM2 de 16h45 à 17h30 dès le retour des vacances d'Hiver afin de répondre aux besoins des familles.

Par ailleurs, les services constatent que certains parents omettent régulièrement de réserver les repas pour leurs enfants au restaurant scolaire ce qui nuit au bon déroulement de la pause méridienne. C'est pourquoi il est également ajouté une pénalité de 2 euros à chaque oubli de réservation.

5/ Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'extension du gymnase, la création de poteaux d'incendie et la construction d'un local sportif quartier le Prieuré

Le Conseil Municipal a inscrit au budget l'extension du gymnase la Pimpie. La commune a obtenu en 2017 au titre d'une première tranche la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la construction du local destiné aux activités de tennis de table et de judo. Le Conseil Municipal décide de solliciter au titre d'une seconde tranche cette même dotation au taux de 25% pour l'extension du gymnase la Pimpie, la subvention du Conseil Départemental étant déjà acquise.

Par ailleurs, le Maire est responsable du bon fonctionnement et de l'entretien des points d'eau incendie situés sur le territoire de sa commune dont il doit également assurer le contrôle. Il est également responsable de la mise en place, de l'état, de l'accessibilité et de la signalisation des points d'eau nécessaires à la défense incendie. Afin de contribuer à l'échelle de son territoire au bon déroulement et à l'efficacité des interventions du SDIS de la Drôme, la commune a analysé les moyens de défense existants sur Montélier et déduit les insuffisances au regard des prescriptions du Règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie de la Drôme (RDDECID). Considérant que la création de points d'incendie est éligible à la DETR au taux de 80% pour l'année 2018, le Conseil Municipal décide de solliciter cette dotation et de réaliser les travaux correspondants sur les exercices 2018, 2019 et 2020.

Enfin, le budget 2018 prévoit la réalisation d'un nouveau local pour l'activité pétanque sur le site du complexe sportif le Prieuré. Le Conseil Départemental a d'ores et déjà accepté de cofinancer ce projet. Le Conseil Municipal décide de solliciter également la DETR pour conduire celui-ci à bien dès les prochains mois.

6/ Demande de subvention au titre des amendes de police

L'État rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré. La répartition annuelle du produit des amendes

de police est versée à la commune sous réserve qu'elle contribue par des travaux ou aménagements à l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières.

Le Conseil Municipal décide de présenter au titre des amendes de police un projet d'amélioration de la sécurité des piétons en réalisant un aménagement à l'extrémité Est de la rue des Préalpes, entre le panneau d'agglomération et la rue Gaston Berger.

7/ Raccordement au réseau basse tension – OAP les Jardins

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité pour raccorder les logements à construire sur le tènement faisant l'objet de l'orientation d'aménagement et de programmation les Jardins. Le Conseil Municipal approuve ce projet pour une participation communale de 5 153,69 euros et décide de demander le remboursement de cette somme au bénéficiaire.

8/ Transfert d'office des voies des lotissements Clairefontaine, Tourterelles et Monts du Matin

Le 15 mai 2017, le Conseil Municipal a décidé d'avoir recours à la procédure dite de « classement d'office » prévue à l'article L318-3 du Code de l'Urbanisme pour parvenir à récupérer les voies privées des lotissements Clairefontaine, Tourterelles et Monts du Matin. Les habitants de ces quartiers ont en effet fait part, pour certains depuis de nombreuses années, de leur souhait que ces voies deviennent communales mais certains propriétaires n'ont pu être contactés (société liquidée ou indivisaires partis de Montélier). Le Conseil Municipal a donné le 6 novembre 2017 un avis favorable au projet de cession avant qu'il ne soit soumis à enquête publique du 4 au 20 décembre 2017.

Compte tenu de l'avis favorable du commissaire enquêteur au transfert des parcelles concernées dans le domaine public routier communal qu'aucun propriétaire n'a fait part de son opposition à ce transfert, le Conseil Municipal confirme son souhait d'intégrer au domaine public communal les voies privées des lotissements Clairefontaine, Tourterelles et Monts du Matin (parcelles cadastrées ZS579, ZX174, A904, A1243, A1244 et ZS179) suite à la procédure de classement d'office conduite sur la commune.

9/ Décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal :

- Décision du 15/12/2017 fixant le tarif de l'abonnement annuel au magazine communal,
- Décision du 15/12/2017 fixant les tarifs de la buvette organisée lors de manifestations communales.

10/ Questions diverses

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, le dispositif de participation citoyenne proposé par la Gendarmerie Nationale encourage la population à adopter une attitude solidaire et

vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Les principaux objectifs de cette démarche sont :

- établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentations de la force publique,
- accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation,
- renforcer la tranquillité au coeur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

Le Conseil Municipal souhaite s'engager dans cette démarche pour laquelle Bernard VALLON a sollicité Alain AUBERT afin qu'il assume le rôle de responsable de la commission à mettre en œuvre. Françoise BLANC, Christian CALLEJA, Michel JULIEN, Hervé PODEVIN, Gilbert PRALY et Laurent VIOSSAT indiquent être volontaire pour y participer.

